

Date de dépôt : 26 septembre 2018

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : Alerte rouge

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 avril 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

- *Les bornes en Vieille-Ville sont controversées car elles empêchent l'accès aux commerces en voiture.*
- *Les commerçants réclament des animations au centre-ville.*
- *La Ville rappelle que les bornes ne font qu'appliquer une restriction de circulation en vigueur il y a 20 ans...*
- *No parking = No business.*

« Ras-le-bol des contraintes imposées par nos autorités pour accéder en voiture au centre-ville ! Marre de ces bornes rétractables qui empêchent les clients d'accéder en Vieille-Ville le soir sans qu'aucune animation ne soit prévue pour attirer les clients ! » Des commerçants du centre-ville voient rouge et lancent cette pétition intitulée « Alerte rouge » pour s'opposer aux nouvelles contraintes sévères de la circulation, entrées en vigueur en août dernier, empêchant les automobilistes d'accéder en Vieille-Ville.

Fronde des commerçants

Des exemples ? « Les bornes qui empêchent toute circulation de nuit au coeur de Genève, mais aussi les travaux au centre-ville qui perdurent souvent au-delà du calendrier, comme notamment aux Eaux-Vives et aux Augustins », lance Jean-Yves Glauser, alias le père Glôzu, patron du restaurant de l'Hôtel-de-Ville. Fâché, il a constitué la semaine dernière avec d'autres commerçants le Groupement « Alerte rouge » pour protéger les intérêts des commerçants et artisans en Vieille-Ville et centre-ville.

Les boutiques ferment

« Nous réclamons de l'animation, des concerts de rue, des décors, enfin de quoi donner envie aux clients et touristes d'accéder à nos boutiques, nos restaurants, poursuit le père Glôzu. Dans les grandes villes par exemple, la piétonisation est animée et attire les clients ! » Et d'enchaîner : « Nous sommes appuyés par le Groupement professionnel des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (GPRH), poursuit le père Glôzu. Mais aussi par de nombreux commerçants, forains, musiciens de rue et grandes enseignes des Rues-Basses. » Et Jean-Pierre Bedonni, président du GPRH, de confirmer : « Nous sommes effectivement parfaitement en accord avec les idées de la nouvelle association. Oui, il y a réellement une alerte rouge des commerçants en ville. »

Un joueur d'orgue de barbarie ajoute : « Ils peuvent bien être déçus les petits commerçants de la Vieille-Ville. Il n'y a plus un rat la journée, c'est triste ! Allez faire un tour du côté de la Grand-Rue, il y a au moins une douzaine de boutiques qui ont mis la clé sous le paillason depuis l'été dernier... »

Bornes menteuses

Un autre commerçant qui a pignon sur rue depuis plus de 20 ans rappelle aussi l'absurdité de ces bornes : Comment se rendre de nuit à la pharmacie de garde du Bourg-de-Four avec ces bornes demandant des autorisations spéciales pour des ouvertures hors horaire ? » Ce qui fait réagir un autre patron d'une petite boutique : « Et la journée, pourquoi laisser les bornes en fonction ? Beaucoup de gens ne savent pas qu'elles se rétractent lorsqu'un véhicule s'approche. Du coup, l'automobiliste fait demi-tour ! »

Pire encore, il arrive parfois des accidents de piétons et de véhicules.

En plein jour, celle-ci ne se serait pas rétractée... « Ces bornes dépassent vraiment les bornes ! » s'étrangle encore Jean-Yves Glauser.

« Ces bornes dépassent les bornes ! »

Fabrice Letellier, directeur de la boutique « Black-Out Concept », et
Jean-Yves Glauser, patron du restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

« Sans animation dans un quartier fermé à la circulation, les gens ne se déplacent plus ! »

*N.B. 1 signature¹
M. Jean-Yves Glauser,
Président
Brasserie-Restaurant de
l'Hôtel-de-Ville
Chez Père Glôzu
39, Grand-Rue
1204 Genève*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La circulation dans la Vieille-Ville a fait l'objet de nombreuses discussions avec les commerçants, les habitants, les associations et les partis politiques à la fin des années 1990, qui avaient abouti à la publication de l'arrêté de circulation de 1998 en lien avec la mise en service du parking Saint-Antoine. Cet arrêté, identifiant le régime de circulation, les ayants droit et les différents horaires, n'a pas été modifié depuis lors. Les bornes installées au Bourg-de-Four, ainsi qu'aux rues de la Tertasse et des Chaudronniers, ne font donc que faire respecter les horaires et fonctionnent de la manière suivante :

- de 7h à 11h30 : elles ne sont pas en service pour assurer les livraisons;
- de 11h30 à 20h : elles sont en position haute et s'abaissent automatiquement lorsqu'un véhicule se présente;
- de 20h à 7h (nuit) : elles sont en position haute et s'abaissent uniquement pour les ayants droit, à savoir les détenteurs des macarons B et BB, les personnes handicapées au bénéfice d'une carte de stationnement, les taxis, les accès aux hôtels, ainsi que les services d'urgence et d'entretien.

Jusqu'à la mise en place des bornes rétractables par la Ville de Genève, seul le déploiement de forces de police amenées à dresser des amendes aux contrevenants permettait d'assurer le respect des règles par les différents usagers.

¹ Une pétition identique munie de 737 signatures a été adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Ainsi, ce système met réellement en œuvre l'arrêté de circulation, tout en assurant une certaine égalité de traitement et en évitant que la police doive faire de nombreux contrôles. Il est vrai que sa mise en exploitation à la rentrée 2016 a nécessité quelques adaptations ou réglages et que les usagers ont dû s'habituer à son fonctionnement. Le modèle choisi par la Ville de Genève est d'ailleurs déployé dans de nombreuses villes en Suisse ou ailleurs à Genève, sans problème particulier de fonctionnement, ni de sécurité si l'on suit les recommandations d'usage. En outre, le fait que l'exploitation du système soit sous la responsabilité de la Fondation des parkings, notamment la gestion des droits d'accès par reconnaissance de plaques, permet de garantir une approche professionnelle et une disponibilité 24h/24 en cas de problèmes via sa centrale d'appels.

Concernant les animations de rue demandées par les commerçants, il convient de rappeler que la Vieille-Ville est fréquentée par des publics divers et variés grâce à la présence d'un théâtre (Le Poche), de trois salles de concert (Alhambra, Centrale Madeleine et L'Abri) et de plusieurs musées ouverts le dimanche et fréquentés par les touristes, sans compter la présence de nombreux fonctionnaires de l'administration cantonale et municipale. A cela il faut ajouter des manifestations annuelles, parmi lesquelles la Course et la Fête de l'Escalade, ainsi que la Fête de la Musique.

Le Conseil d'Etat se soucie de l'évolution économique des commerces et activités de la Vieille-Ville, car les commerçants sont les garants d'une certaine attractivité, tant pour les habitants, que pour les nombreux employés, visiteurs ou encore touristes. Même si les collectivités publiques, que ce soit le Canton ou la Ville de Genève, n'ont pas la maîtrise de tous les critères permettant de garantir leurs bonnes conditions d'exploitation et donc leur pérennité, elles mettent en application les arrêtés de circulation pris sur le domaine public les desservant, pour garantir une bonne gestion de la circulation et l'accessibilité adéquate souhaitée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS